

**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 22 septembre 2025
Abrogation de COP simples**

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 22 septembre 2025 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Les concessions de logements récapitulées ci-après sont abrogées au 31 décembre 2025.

Nom de la résidence ou du restaurant	ADRESSE	Type de logement	Nom Prénom
Jean Médecin	25 rue Robert Latouche Nice	T3	BOUGUENNA Ahmed
Jean Médecin	25 rue Robert Latouche Nice	T3	LAFABLE Jean Bernard
Madeleine	150 boulevard de la Madeleine Nice	T3	GREGORY Raphaël
Montebello	96 avenue Valrose Nice	T3	BAILLARGEAT Mélanie
Montebello	96 avenue Valrose Nice	T4	GAMMOUH Florence
Nice centre	5 avenue Robert Schuman Nice	T3	BEGUE Mario
Nice centre	5 avenue Robert Schuman Nice	T3	CLERCQ Mélanie
Newton	2400 route des Dolines Valbonne	T3	SCORDATO René
Nom de la résidence ou du restaurant	55 route de Saint-Antoine de Ginestière Nice	T3	CARTON Vincent
Nom de la résidence ou du restaurant	80 Boulevard Carbone Nice	T3	SIBILLA Muriel
Jean Médecin	25 rue Robert Latouche Nice	T4	SALINGUE Michel

Fait à Nice, le 22 septembre 2025

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
 Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
 Benoit DELAUNAY

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
 Khaled BOUABDALLAH

Détail du vote	
Quorum exigé : 10	Pour : 21
Membres présents : 15	Contre : 0
Membres représentés : 6	Abstention : 0
Votants : 21	